

BCV PORTFOLIO PENSION FUND - BCV Pension 70

Rapport annuel au 31 mai 2024

Table des matières

Direction du fonds et organisation	2
Information aux investisseurs	3
Utilisation du revenu net	3
Chiffres comptables	4
Inventaire et transactions	9
Notes aux états financiers	12
Rapport de performance	14
Rapport abrégé de la société d'audit	15



Pl. St-François 14
Case postale 300
CH-1001 Lausanne

www.bcv.ch/invest



Rue du Maupas 2
Case postale 691
CH-1001 Lausanne

www.gerifonds.ch

Direction du fonds et organisation

Direction du fonds

GERIFONDS SA
Rue du Maupas 2
Case postale 691
1001 Lausanne

Conseil d'administration

Stefan BICHSEL
Président

Oren-Olivier PUDER
Vice-président

Fabrice WELSCH
Membre

Simona TERRANOVA
Membre

Michel AUBRY
Membre

Organe de gestion

Christian CARRON, Chief Executive Officer
Bertrand GILLABERT, Chief Financial Officer
Sandra BERCHIER, Chief Compliance Officer
Frédéric NICOLA, Chief Fund Risk & Regulatory Officer
Antonio SCORRANO, Chief Operating Officer

Banque dépositaire

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

Société d'audit

PricewaterhouseCoopers SA
Avenue Giuseppe-Motta 50
1202 Genève

Domicile(s) de souscription et de paiement

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

Gestion du fonds

GERIFONDS SA a délégué la gestion du fonds
à Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

Information aux investisseurs

1) Changement de société d'audit

PricewaterhouseCoopers SA, Genève, a été désignée comme société d'audit du fonds, en remplacement de KPMG SA, Genève. La nouvelle société d'audit assume cette fonction depuis le présent exercice annuel clôturant au 31 mai 2024.

2) Modification concernant la direction du fonds

La composition du conseil d'administration de la direction du fonds est modifiée, à compter du 15 mai 2024, avec le départ de M. Patrick Botteron, membre, et la nomination de M. Michel Aubry, en tant que nouveau membre.

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA a constaté la conformité légale des modifications susmentionnées.

Utilisation du revenu net au 31 mai 2024

Date Ex VNI : 16/07/2024

Date de paiement : 18/07/2024

Classe	Affidavit	Coupon n°	Monnaie	Montant pour porteurs de parts domiciliés			
				en Suisse			à l'étranger
				Brut par part	Impôt anticipé fédéral moins 35%	Net par part	Net par part
Classe A	Non	4	CHF	2.00	0.70	1.30	1.30
Classe B	Non	4	CHF	1.60	0.56	1.04	1.04

Capitalisation des revenus

Capitalisation au : 16/07/2024

Classe	Affidavit	Monnaie	Montant pour porteurs de parts domiciliés en Suisse et à l'étranger	
			Rendement imposable	35% impôt anticipé récupérable
Classe AP ¹⁾	Non	CHF	1.69996	0.00000 ¹⁾
Classe BP ¹⁾	Non	CHF	1.67328	0.00000 ¹⁾
Classe CP ¹⁾	Non	CHF	1.94611	0.00000 ¹⁾

¹⁾ La direction du fonds ayant déclaré l'impôt anticipé à l'Administration fédérale des contributions (AFC), les porteurs de parts n'ont pas à soumettre de demande de remboursement de cet impôt.

Chiffres comptables

Aperçu	Devise		01.06.23	01.06.22	01.06.21
			31.05.24	31.05.23	31.05.22
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	consolidée	CHF	112'620'636.93	74'461'641.18	49'010'547.17
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	classe A	CHF	19'237'465.91	16'806'643.34	17'015'603.78
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	classe A	CHF	172.2510	158.8272	167.0601
Total Expense Ratio (TER) synthétique	classe A		1.30%	1.30%	1.29%
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	classe AP	CHF	58'488'137.11	39'385'874.09	23'932'376.54
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	classe AP	CHF	175.9243	159.7710	166.4774
Total Expense Ratio (TER) synthétique	classe AP		1.30%	1.30%	1.30%
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	classe B	CHF	4'714'269.64	3'084'414.12	4'033'021.71
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	classe B	CHF	169.9806	156.3140	163.6513
Total Expense Ratio (TER) synthétique	classe B		0.75%	0.75%	0.74%
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	classe BP	CHF	2'257'880.13	1'468'357.29	1'036'709.50
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	classe BP	CHF	181.4610	163.8940	169.8367
Total Expense Ratio (TER) synthétique	classe BP		0.75%	0.75%	0.74%
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	classe CP	CHF	27'922'884.14	13'716'352.34	2'992'835.64
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	classe CP	CHF	168.9296	152.1942	157.3189
Total Expense Ratio (TER) synthétique	classe CP		0.50%	0.50%	0.49%

Le TER a été calculé et est publié conformément à la directive de l'Asset Management Association Switzerland AMAS.

Compte de fortune**(Valeurs vénales)**

	31.05.24	31.05.23
Avoirs en banque		
à vue	1'977'989.52	1'068'559.19
Valeurs mobilières		
Parts d'autres placements collectifs	110'477'917.18	73'214'286.24
Autres actifs	224'547.37	221'967.18
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	112'680'454.07	74'504'812.61
Autres engagements	-59'817.14	-43'171.43
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	112'620'636.93	74'461'641.18

Evolution du nombre de parts de la classe A	Période comptable	01.06.23	01.06.22
		31.05.24	31.05.23
Position au début de la période comptable		105'817.135	101'853.182
Parts émises		20'068.695	15'294.953
Parts rachetées		-14'203.058	-11'331.000
Position à la fin de la période comptable		111'682.772	105'817.135

Evolution du nombre de parts de la classe AP	Période comptable	01.06.23	01.06.22
		31.05.24	31.05.23
Position au début de la période comptable		246'514.502	143'757.552
Parts émises		100'299.872	107'406.647
Parts rachetées		-14'352.422	-4'649.697
Position à la fin de la période comptable		332'461.952	246'514.502

Evolution du nombre de parts de la classe B	Période comptable	01.06.23	01.06.22
		31.05.24	31.05.23
Position au début de la période comptable		19'732.166	24'644.000
Parts émises		10'940.000	838.166
Parts rachetées		-2'938.000	-5'750.000
Position à la fin de la période comptable		27'734.166	19'732.166

Evolution du nombre de parts de la classe BP	Période comptable	01.06.23	01.06.22
		31.05.24	31.05.23
Position au début de la période comptable		8'959.189	6'104.156
Parts émises		3'483.595	4'005.921
Parts rachetées		0.000	-1'150.888
Position à la fin de la période comptable		12'442.784	8'959.189

Evolution du nombre de parts de la classe CP	Période comptable	01.06.23	01.06.22
		31.05.24	31.05.23
Position au début de la période comptable		90'124.000	19'024.000
Parts émises		80'967.000	73'434.000
Parts rachetées		-5'798.000	-2'334.000
Position à la fin de la période comptable		165'293.000	90'124.000

Rapport annuel au 31.05.24

BCV PORTFOLIO PENSION FUND – BCV Pension 70

Numéro de valeur classe A : 52 827 008 Numéro de valeur classe BP : 52 827 011

Numéro de valeur classe AP : 52 827 009 Numéro de valeur classe CP : 52 827 012

Numéro de valeur classe B : 52 827 013

Unité de compte du fonds :

CHF

Page

6

	Période comptable	01.06.23	01.06.22
Variation de la fortune nette du fonds		31.05.24	31.05.23
Fortune nette du fonds au début de la période comptable		74'461'641.18	49'010'547.17
Distribution prévue lors de la dernière clôture annuelle		-309'211.18	-192'210.17
Solde des mouvements de parts		28'676'944.30	26'889'288.73
Résultat total		9'791'262.63	-1'245'984.55
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable		112'620'636.93	74'461'641.18

Compte de résultat	Période comptable	01.06.23	01.06.22
		31.05.24	31.05.23
Revenus			
Revenus des avoirs en banque			
à vue		7'297.42	594.67
Intérêts négatifs		0.00	-493.02
Revenus des valeurs mobilières			
Parts d'autres placements collectifs		1'061'902.13	847'239.73
Participation des souscripteurs aux revenus nets courus		261'998.33	256'087.97
Total des revenus		1'331'197.88	1'103'429.35
Charges			
Intérêts passifs		0.00	-63.34
Bonifications réglementaires			
Commission forfaitaire de gestion		-579'981.63	-419'978.51
Participation des porteurs de parts sortants aux revenus nets courus		-39'038.53	-28'315.57
Total des charges		-619'020.16	-448'357.42
Résultat net avant ajustements		712'177.72	655'071.93
Ajustements fiscaux *		460'653.93	313'827.85
Résultat net		1'172'831.65	968'899.78
Gains et pertes de capital réalisés		-207'343.64	-443'652.69
Résultat réalisé		965'488.01	525'247.09
Variation des gains et pertes de capital non réalisés		8'825'774.62	-1'771'231.64
Résultat total		9'791'262.63	-1'245'984.55
Utilisation du résultat de la classe A			
	Période comptable	01.06.23	01.06.22
		31.05.24	31.05.23
Résultat net		220'272.93	255'224.02
Report de l'année précédente		3'837.21	2'574.31
Résultat disponible pour être réparti		224'110.14	257'798.33
Résultat prévu pour être distribué aux investisseurs		223'365.54	253'961.12
Report à compte nouveau		744.60	3'837.21
Total		224'110.14	257'798.33
Utilisation du résultat de la classe AP			
	Période comptable	01.06.23	01.06.22
		31.05.24	31.05.23
Résultat net		565'173.62	437'474.17
Résultat disponible pour être réparti		565'173.62	437'474.17
Revenus thésaurisés (non distribués) et non soumis à l'impôt anticipé		565'173.62	437'474.17
Total		565'173.62	437'474.17

* Selon une communication de l'Administration fédérale des contributions

	Période comptable	01.06.23	01.06.22
Utilisation du résultat de la classe B		31.05.24	31.05.23
Résultat net		44'886.11	54'983.65
Report de l'année précédente		1'523.61	1'790.02
Résultat disponible pour être réparti		46'409.72	56'773.67
Résultat prévu pour être distribué aux investisseurs		44'374.67	55'250.06
Report à compte nouveau		2'035.05	1'523.61
Total		46'409.72	56'773.67

	Période comptable	01.06.23	01.06.22
Utilisation du résultat de la classe BP		31.05.24	31.05.23
Résultat net		20'820.22	18'170.43
Résultat disponible pour être réparti		20'820.22	18'170.43
Revenus thésaurisés (non distribués) et non soumis à l'impôt anticipé		20'820.22	18'170.43
Total		20'820.22	18'170.43

	Période comptable	01.06.23	01.06.22
Utilisation du résultat de la classe CP		31.05.24	31.05.23
Résultat net		321'678.77	203'047.51
Résultat disponible pour être réparti		321'678.77	203'047.51
Revenus thésaurisés (non distribués) et non soumis à l'impôt anticipé		321'678.77	203'047.51
Total		321'678.77	203'047.51

Inventaire et transactions

Inventaire de la fortune du fonds à la fin de la période comptable

ISIN	Désignation	Nombre/Nominal	Monnaie	Cours	Valeur vénale	en %
------	-------------	----------------	---------	-------	---------------	------

Valeurs mobilières non cotées en bourse

Parts d'autres placements collectifs					110'477'917.18	98.05
--------------------------------------	--	--	--	--	----------------	-------

CH0020944150	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Swiss Franc Bonds ESG -C-	156'599	CHF	93.30	14'610'686.70	12.97
CH0021722035	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Enhanced Europe Equity ESG -C-	35'092	EUR	152.85	5'253'049.48	4.66
CH0021722076	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Enhanced US Equity ESG -C-	57'963	USD	419.42	21'932'025.62	19.46
CH0021722274	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV International Bonds ESG (CHF) -C	42'749	CHF	55.93	2'390'951.57	2.12
CH0022988015	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Swiss Equity ESG -C-	165'592	CHF	188.70	31'247'210.40	27.73
CH0025762524	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Japac ESG -C-	24'992	JPY	19'309.00	2'770'389.14	2.46
CH0107973254	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Systematic Premia Swiss Ety ESGC	22'607	CHF	198.55	4'488'619.85	3.98
CH0107973536	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Systematic Premia Europe ESG -C-	3'275	EUR	175.09	561'578.63	0.50
CH0107974393	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Systematic Premia US Ety ESG -C-	6'321	USD	443.61	2'529'681.66	2.25
CH0117044831	Swisscanto (CH) Index Equity Fund Pacific ex Japan -NT CHF-	6'206	CHF	132.1255	819'970.85	0.73
CH0142917118	AMC EXPERT FUND - BCV Global Emerging Equity ESG -C-	36'871	USD	126.06	4'193'155.54	3.72
CH0180614726	Zurich Invest Institutional Funds -I-	8'143	CHF	1'476.9238	12'026'590.50	10.67
CH0364276490	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Swiss Franc Credit Bonds ESG -C-	9'920	CHF	93.24	924'940.80	0.82
CH0364276730	AMC PROF. FUND - BCV Fiscal Strength Government Bonds -C-	6'397	CHF	75.67	484'060.99	0.43
CH0383277842	Swisscanto (CH) Index Equity fund USA -NT CHF-	3'150	CHF	206.59	650'758.50	0.58
CH0383287981	Swisscanto (CH) Index Equity Fund Canada -NT CHF-	4'378	CHF	136.33	596'852.74	0.53
CH0576443474	ETHOS II - Ethos Swiss Sustainable Equities -C-	28'277	CHF	176.73	4'997'394.21	4.44
Suisse					110'477'917.18	98.05

Inventaire résumé	Valeur vénale	en %
-------------------	---------------	------

Avoirs en banque à vue	1'977'989.52	1.75
Parts d'autres placements collectifs	110'477'917.18	98.05
Autres actifs	224'547.37	0.20
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	112'680'454.07	100.00
Autres engagements	-59'817.14	
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	112'620'636.93	

Cours de change	EUR	1 = CHF 0.97935
	JPY	100 = CHF 0.57409
	USD	1 = CHF 0.90215

Risques sur instruments financiers dérivés selon l'approche Commitment I

Engagement du fonds	% de la fortune nette	Montant
Total des positions augmentant l'engagement	0%	0.00
Total des positions réduisant l'engagement	0%	0.00
Informations supplémentaires et opérations hors-bilan		
Valeurs mobilières prêtées à la date du bilan		0.00
Valeurs mobilières mises en pension à la date du bilan		0.00
Montant du compte prévu pour être réinvesti		907'672.61
Type et montant des sûretés acceptées		
Aucune sûreté acceptée		0.00
Contreparties pour les opérations over-the-counter (OTC)		
Aucune		

Liste des transactions pendant la période comptable

ISIN	Désignation	Achats 1)	Ventes 2)
------	-------------	-----------	-----------

Positions ouvertes à la fin de la période comptable

Parts d'autres placements collectifs

CH0020944150	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Swiss Franc Bonds ESG -C-	31'612	12'075
CH0021722035	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Enhanced Europe Equity ESG -C-	11'031	719
CH0021722076	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Enhanced US Equity ESG -C-	18'474	2'408
CH0021722274	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV International Bonds ESG (CHF) -C-	20'514	0
CH0022988015	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Swiss Equity ESG -C-	55'644	516
CH0025762524	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Japac ESG -C-	7'747	1'189
CH0107973254	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Systematic Premia Swiss Ety ESGC	7'344	0
CH0107973536	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Systematic Premia Europe ESG -C-	1'102	1'662
CH0107974393	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Systematic Premia US Ety ESG -C-	2'486	4'546
CH0117044831	Swisscanto (CH) Index Equity Fund Pacific ex Japan -NT CHF-	1'632	0
CH0142917118	AMC EXPERT FUND - BCV Global Emerging Equity ESG -C-	10'784	1'345
CH0180614726	Zurich Invest Institutional Funds -I-	2'245	233
CH0364276490	AMC PROFESSIONAL FUND - BCV Swiss Franc Credit Bonds ESG -C-	10'242	322
CH0364276730	AMC PROF. FUND - BCV Fiscal Strength Government Bonds -C-	2'996	0
CH0383277842	Swisscanto (CH) Index Equity fund USA -NT CHF-	3'150	0
CH0383287981	Swisscanto (CH) Index Equity Fund Canada -NT CHF-	980	0
CH0576443474	ETHOS II - Ethos Swiss Sustainable Equities -C-	9'215	0

1) Les achats englobent entre autres les transactions suivantes: achats / titres gratuits / conversions / changements de raisons sociales / splits / dividendes en actions/en espèces / répartitions des titres / transferts / échanges entre sociétés / distributions droits de souscription et d'options

2) Les ventes englobent entre autres les transactions suivantes: ventes / tirages au sort / sorties après échéance / exercices de droits de souscription et d'options / conversions / reverse-splits / remboursements / transferts / échanges entre sociétés

Notes aux états financiers

Commissions

BCV PORTFOLIO PENSION FUND - BCV Pension 70	Commission de gestion forfaitaire annuelle appliquée à la charge de la fortune du fonds	Commission d'émission à la charge de l'investisseur en faveur des promoteurs de vente
Classe A	1.30%*	Max. 5.00%
Classe AP	1.30%*	
Classe B	0.75%*	
Classe BP	0.75%*	
Classe CP	0.50%*	

* En cas d'investissement dans des fonds cibles liés (tels que définis dans le contrat de fonds), la direction du fonds peut décider de prélever une commission de gestion forfaitaire réduite. Dans un tel cas, le taux annuel appliqué pour cette commission sera alors inférieur à celui indiqué dans le tableau ci-dessus.

Dans les limites du contrat de fonds, la direction du fonds et ses mandataires peuvent payer des rétrocessions pour indemniser les activités de promotion de la vente. Ils n'accordent aucun rabais pour réduire les frais et coûts revenant aux investisseurs et imputés au fonds.

La direction du fonds n'a pas conclu de Soft Commission Agreements.

Le taux maximum de la commission de gestion des fonds cibles dans lesquels le fonds peut investir est de 3%.

Calcul et évaluation de la valeur nette d'inventaire

La valeur nette d'inventaire d'une part d'une classe du fonds est déterminée à la fin de l'exercice comptable et chaque jour où des parts sont émises ou rachetées. Les jours où les bourses ou marchés des principaux pays de placement du fonds sont fermés (par exemple, jours bancaires et boursiers fériés), il n'est pas effectué de calcul.

La valeur nette d'inventaire d'une part d'une classe du fonds peut également être déterminée à des dates auxquelles des parts ne sont pas émises ou rachetées, à des fins de calculs et mesures de la performance ou de calculs de commissions exclusivement. Elle ne peut en aucun cas servir de base à des ordres de souscription ou de rachat de parts.

Les placements négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public doivent être évalués selon les cours actuels payés sur le marché principal. Les autres placements ou les placements pour lesquels aucun cours du jour n'est disponible doivent être évalués au prix qui pourrait en être obtenu s'ils étaient vendus avec soin au moment de l'évaluation. Pour déterminer la valeur vénale, la direction du fonds utilise dans ce cas des modèles et des principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique.

Les placements collectifs de capitaux sont évalués à leur prix de rachat ou à leur valeur nette d'inventaire. S'ils sont négociés régulièrement en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public, la direction du fonds peut les évaluer selon le paragraphe ci-dessus. Si une valeur nette d'inventaire n'est pas disponible ou disponible uniquement sur une base estimative, la direction du fonds évalue cette valeur au prix probable réalisable avec diligence au moment de l'évaluation en utilisant des modèles et des principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique (Fair Value). Elle peut se baser sur des données fournies par les dépositaires, administrateurs ou gestionnaires des fonds cibles.

La valeur des instruments du marché monétaire qui ne sont pas négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public est déterminée de la manière suivante : le prix d'évaluation des placements est adapté successivement au prix de rachat, en partant du prix net d'acquisition, avec maintien constant du rendement de placement calculé en résultant. En cas de changements notables des conditions du marché, la base d'évaluation des différents placements est adaptée au nouveau rendement du marché. En l'absence d'un prix de marché actuel, on se réfère généralement à l'évaluation d'instruments du marché monétaire présentant des caractéristiques identiques (qualité et siège de l'émetteur, monnaie d'émission, durée).

Rapport annuel au 31.05.24

BCV PORTFOLIO PENSION FUND – BCV Pension 70

Numéro de valeur classe A : 52 827 008 Numéro de valeur classe BP : 52 827 011

Numéro de valeur classe AP : 52 827 009 Numéro de valeur classe CP : 52 827 012

Numéro de valeur classe B : 52 827 013

Unité de compte du fonds :

CHF

Page

13

Les avoirs en banque sont évalués à hauteur du montant de la créance plus les intérêts courus. En cas de changements notables des conditions du marché ou de la solvabilité, la base d'évaluation des avoirs en banque à terme est adaptée aux nouvelles circonstances.

Les contrats à terme (contrats futures et forwards) et les contrats d'options négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public sont évalués sur la base du prix de clôture ou de règlement publié par la bourse ou l'autre marché réglementé ouvert au public qui constitue le marché principal de ces contrats. Les contrats à terme et d'options qui ne sont pas négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public (dérivé OTC) sont évalués au moyen de modèles d'évaluation appropriés et reconnus par la pratique, sur la base de la valeur vénale des sous-jacents.

La valeur nette d'inventaire d'une part d'une classe du fonds résulte de la quote-part de la valeur vénale de la fortune du fonds attribuable à la classe en question, réduite d'éventuels engagements attribuables à cette classe, divisée par le nombre de parts en circulation de cette même classe. La valeur nette d'inventaire est arrondie à quatre décimales.

Rapport de performance

		2021	2022	2023	2024 au 31 mai
Performance :					
– Classe A (lancée le 09.06.20)	%	14.38	-16.35	6.00	8.71
– Classe AP (lancée le 11.08.20)	%	14.38	-16.35	6.00	8.71
– Classe B (lancée le 09.06.20)	%	15.01	-15.89	6.58	8.96
– Classe BP (lancée le 10.11.20)	%	15.01	-15.89	6.58	8.96
– Classe CP (lancée le 01.02.21)	%	14.60	-15.68	6.85	9.07

Notes

1. La performance a été calculée et est publiée conformément à la directive de l'Asset Management Association Switzerland AMAS.
2. Le fonds n'ayant pas d'indice de référence, sa performance n'est pas comparée à un tel indice.
3. Les chiffres figurant dans le tableau ci-dessus sont calculés sur une base annuelle sauf pour l'année de lancement (le début de la période est indiqué dans ledit tableau) et pour l'année de clôture (la fin de la période correspond à la date du présent rapport).
4. La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission ou du rachat des parts.

Rapport abrégé de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs

à l'attention du Conseil d'administration de la direction de fonds Gérifonds SA,
Lausanne

Rapport abrégé sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de placement BCV PORTFOLIO PENSION FUND avec les compartiments :

- BCV Pension 25
- BCV Pension 40
- BCV Pension 70

– comprenant le compte de fortune au 31 mai 2024, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les informations supplémentaires selon l'art. 89, al. 1, let. b–h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC).

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat de fonds et au prospectus.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants du fonds de placement ainsi que de la direction de fonds, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil d'administration de la direction de fonds relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration de la direction de fonds est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat de fonds et au prospectus. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou dans leur ensemble, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit conforme à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne de la direction de fonds pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds de placement.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil d'administration de la direction de fonds, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers SA

Jean-Sébastien Lassonde
Expert-réviseur agréé
Auditeur responsable

Mathilde de La Pomélie
Experte-révisée agréée

Genève, 30 septembre 2024

Annexe:

- Comptes annuels comprenant le compte de fortune au 31 mai 2024, le compte de résultat pour l'exercice arrêté à cette date, des indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts, ainsi que les informations supplémentaires selon l'art. 89, al. 1, let. b–h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC)